

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *GENERAL GALLOIS*

2016 - 2017

Le Proconsulat de Gallieni à Madagascar 1896 – 1905

Lieutenant-colonel Razafimanahaka Tiana

Sous la direction de

Julie d'Andurain

Chargée de cours à Paris-Sorbonne/

Chercheur au Centre Roland-Mousnier (UMR 8596 du CNRS)

Directrice des Études du Pole Etudes et Prospective du CDEC

(Ecole Militaire)

Résumé

La colonisation de Madagascar a été mise en difficulté à cause de l'irruption de l'insécurité dans toute l'île au cours de l'année 1896. C'est ce qui a amené au choix du général Gallieni pour venir à Madagascar. Il a été nommé d'abord comme commandant supérieur des forces dans l'île et ensuite il est devenu gouverneur général. Le mandat qu'il a effectué a été baptisé de proconsulat. La connaissance de ses accomplissements en dehors de la partie militaire « pacification » donne un aperçu de l'envergure de sa vision de la colonisation et ses aptitudes en tant qu'administrateur. Tout en parvenant à la pacification, ses actions ont permis de mettre en place une administration cohérente et former les bases nécessaires pour l'essor économique d'une colonie. En Administrateur, il a transformé l'administration royale de l'Imerina, a unifié l'île sous une administration militaire puis progressivement civile et a mis le système judiciaire répondant à l'exigence de la colonisation et des besoins de la France. Il a œuvré aussi pour la mise en place des infrastructures de base et la préparation de la population autochtone dans le but de l'essor économique de toute l'île.

Abstract

The colonization of Madagascar was put in trouble because of the surge of the insecurity in all the island during year 1896. It is what brought to the choice of general Gallieni to come to Madagascar. He was named at first as superior commander of the forces on the island and then he became the governor general. The mandate he led was baptized a proconsulate. The knowledge of his accomplishment outside the military part called "pacification" gives an overview of the scale of his vision of colonization and his ability as administrator. While reaching the pacification, his actions allowed to set up a coherent administration and to form the necessary bases for the economic boom of a colony. Administrator, he transformed the royal administration of Imerina, unified the island under a military then gradually civil administration and put the judicial system meeting the requirement of colonization and the needs of France. He also worked for the implementation of basic infrastructures and preparation of the aboriginal population with the aim of the economic boom of the island.

LE PROTECTORAT DE GALLIENI A MADAGASCAR

et l'exercice par un militaire du pouvoir habituellement exercé par une autorité civile.

Introduction

Proconsul, qui signifie dans l'antiquité romaine un consul sorti de charge et reconduit dans ses pouvoirs pour gouverner une province ou pour mener jusqu'à son terme une campagne entreprise est la qualification du rôle qu'a assumé le Général Gallieni durant son mandat à Madagascar. Il a été investi en quittant Paris des pouvoirs de commandant en chef de la force expéditionnaire restée dans la colonie (pouvoir militaire) et de chef de l'administration du territoire (exécutif) dans les territoires militaires. Son entrée en fonction se situe dans un contexte de reprise en main de la colonie. Il a eu la liberté d'initiative dans la définition des actions à entreprendre dès sa prise de fonction dans l'île. Ces attributions qui lui ont été dévolues n'ont pas été attribués à M. Laroche qu'il a succédé.

Personnage marquant de la colonisation de cette île, il a été le principal acteur sur le territoire malgache de sa transformation en une seule organisation, une colonie française. Le statut de protectorat de Madagascar s'est terminé le 6 août 1896 quand la loi d'annexion a été promulguée. Les actions qu'il a entreprises ont structuré la colonisation et ont marqué l'organisation et l'emplacement des principaux nœuds de communication de l'île. Il a jeté la fondation des nouvelles structures administratives de Madagascar et son entrée par cela même dans une nouvelle ère l'éloignant du régime monarchique et traditionnel.

L'étude apportera de plus amples connaissance sur les aspects de l'exercice par un militaire de l'administration d'un territoire ainsi que le commandement militaire dans sa zone de responsabilité. Mis dans le contexte du XXI^e siècle, ces actions pourront être des sources de réflexion dans l'approche des situations similaires. Si Gallieni a été choisi pour être le Résident général de Madagascar en 1896, son passé et ses qualités militaires ont été les éléments qui ont poussé à sa nomination. De nos jours, le militaire intervient encore sur le territoire national et les questions sur le choix de militaires dans l'administration sont encore discutées. Comme à son époque, la notion de séparation de la fonction de militaire et d'administrateur est admise comme principe. Son arrivé correspond alors à un changement par rapport à la pratique de ce principe car en remplaçant le résident général Laroche, son pouvoir a été étendu sur toute l'île. Les contextes particuliers d'éloignement, ne permettant une communication permanente entre lui et son supérieur et d'insécurité, nécessitant les facultés d'initiative et d'adaptation dans lesquels Gallieni s'est trouvé demeurent existants

surtout dans les pays d'Afrique au sud du Sahara et notamment à Madagascar. La présence ou l'absence du système administratif ou étatique dans les zones d'insécurité ou sous-peuplé mais nécessitant de la présence militaire fait que ce dernier soit de fait ou régulièrement investi de pouvoir administratif en plus de son commandement militaire.

L'étude de ce qu'a été le protectorat de Gallieni, revêt dans ce cadre un intérêt supplémentaire. Sa manière de poursuivre les objectifs qui lui ont été confiés et ses pratiques dans la coordination des militaires et des administrateurs civils sous ses ordres traduisent ses latitudes dans la prise de décision et ses capacités à déléguer ou à donner une autonomie à ses collaborateurs après leur avoir donné ses directives.

Même si la colonisation est une époque révolue, les positions dans lesquelles les militaires sont employés par le gouvernement à l'intérieur de leur pays fait que l'aspect de l'exercice de la fonction de Gallieni à Madagascar est une source de connaissance qui peut être mis en perspective par rapport au monde d'aujourd'hui. L'étude peut aussi, en tenant en compte des adversités du début du XX^e siècle pour Gallieni, mettre en lumière les efforts que les militaires doivent faire pour se coordonner avec les autres acteurs nationaux et permettre la synergie de leurs actions.

Ce thème couvre deux intérêts. D'une part, il y a la recherche de la compréhension du contexte historique dans lequel s'est déroulé la pacification de Madagascar. D'autre part, il y a la quête de nouvelles approches dans l'exécution des attributions et missions confiées aux militaires sur le territoire national. Dans la perspective de la continuation d'une carrière militaire, les résultats de recherches peuvent être la source de nouvelles approches à développer pour conseiller sur la manière d'employer les militaires vis-à-vis de l'autorité politique ou de définir leur latitude dans l'accomplissement de leurs attributions surtout dans les zones isolées ou sous-administrés. Ils peuvent aussi aider à définir les conduites à tenir par les militaires en missions et mettre en place des formations particulières en vue d'augmenter la compétence des officiers pour faire face aux défis que l'exercice de ces responsabilités exigent.

La recherche sur le proconsulat de Gallieni dans le cadre de son exercice de mandat administratif et militaire n'a pas fait l'objet de beaucoup de travail. Les travaux concernant Gallieni couvrent ses faits militaires dans l'utilisation du procédé de la tâche d'huile dans la pacification de Madagascar et ses mesures fiscales. Ses lettres ont aussi été éditées mais les aspects de son exercice du proconsulat, traitant de la manière avec lesquelles il a exercé

personnellement ou par délégation à ses subordonnés surtout militaire sa charge n'a pas été beaucoup traité.

Les recherches effectuées par le docteur Juvence RAMASY concernant les rôles et la place du militaire et ses influences sur la politique ont été les travaux les plus récents dans ce domaine¹. Partant du principe de la séparation des attributions du militaire et du politique dans une démocratie, ses études portent sur la permanence de l'influence politique du militaire depuis la période précoloniale jusqu'à aujourd'hui et le besoin d'établir réellement cette séparation.

Or, le séjour de Gallieni à Madagascar en tant que résident général et commandant des forces militaires sur la colonie est une dérogation au principe de séparation des pouvoirs. Il est alors important de connaître les apports que la combinaison de ces pouvoirs sur une même personne peut apporter dans la poursuite d'un objectif étatique. Dans le même sens, l'étude des mesures qu'il a prises dans l'utilisation des entités civiles et militaires durant cette période est une source de connaissance sur la latitude dont il a disposé et de ses manières de décider.

C'est dans un contexte complexe dans la colonie que s'est produite la nomination du général Gallieni, qui vient de rentrer en France après quatre années de séjour au Tonkin, afin d'y remettre de l'ordre. La période de neuf ans qu'il a effectuée en tant que premier responsable a été qualifiée de proconsulat. Loué et à la fois critiqué, le commandement de Gallieni nous amène à se poser la question de savoir ce qu'a été vraiment ce proconsulat. Dans quelle mesure les responsabilités confiées à Gallieni correspondent à celles d'un proconsul tel que le définissaient les Romains ? L'attribution des pouvoirs de chef de l'administration et de chef militaire à Gallieni a-t-elle permis d'atteindre les objectifs et d'optimiser les ressources nationales mis à la disposition de la colonie par le gouvernement central afin de contrôler le territoire ? Les marges d'initiative du militaire exerçant une fonction de commandement sur un territoire donné ou une zone pour agir dans le cadre administratif permettent-elles d'atteindre l'objectif gouvernemental avec efficacité et à moindre coût ? Les militaires, acteurs de la société dans laquelle ils interviennent, ont-ils leur rôle à jouer sur le plan économique et social ?

Gallieni, avant de quitter la France a reçu une directive sur lequel il a été orienté par le Ministre des colonies. Il a conditionné l'acceptation de sa mission à Madagascar à son

¹ RAMASY Juvence F., *Madagascar : les forces armées garantes de la stabilité politique et démocratique ?*, Identity Culture and Politics, 2010, Codesria, Dakar, SENEGAL, 41 pages.
http://www.codesria.org/IMG/pdf/Juvence_Ramasy.pdf

évaluation de la situation et à ses possibilités d'y apporter des solutions. Au bilan, il a répondu aux attentes du ministère par les mesures réalistes et adaptées aux situations existantes. Il les a même dépassées à beaucoup d'égard. Il a à la fois mené à son terme une campagne entreprise pour transformer Madagascar en une colonie et gouverné la colonie vers sa transformation organisationnelle et son essor économique. Ses décisions imprégnées d'une vision de développement rapide ont eu besoin de beaucoup de ressources que la colonie devait trouver. Elles ont été marquées par l'adaptation à la spécificité de chaque partie de l'île, à la décentralisation des responsabilités dans un effort à objectif unifié et à la progressivité des mesures d'uniformisation de procédure pour une intégration à la France. Les militaires ont contribué autant que la nécessité l'a exigé à l'administration et à la promotion économique du territoire. La légalité de leur exercice du pouvoir ont été établis en permanence. Au terme de son séjour, la colonie a été unifiée, protégée et économiquement transformée même si des territoires existaient encore dans le sud et que l'essor économique n'a pas été uniforme sur tout le territoire.

Pour mettre en évidence les réponses à ces questions relative au proconsulat qu'a exercé Gallieni durant son séjour à Madagascar, réalisé à partir de la consultation des diverses sources disponibles, va être effectué par la présentation de l'historique et de la situation à Madagascar avant son arrivée dans un premier temps. Ensuite, les deux aspects sur lesquels ont été regroupés l'exercice de ses pouvoirs durant son séjour seront traités à savoir la campagne de mise en place d'une administration cohérente et la transformation organisationnelle assurant l'essor économique de la colonie.

1 - La situation de Madagascar avant l'arrivée de Gallieni et de sa prise de fonction

1.1 - La longue histoire de vision coloniale

En 1894, Madagascar, île située au sud-ouest de l'Océan Indien a fait partie de l'histoire coloniale de la France depuis l'époque de Louis XIII sans que la colonisation de l'île ait été réalisée. En partie occupée par des aventuriers ou des représentants de la couronne en diverses périodes, elle a été nommée durant le règne de Louis XIV comme la « France Orientale »².

A la reprise des conquêtes coloniales après la guerre de 1870 et le rétablissement à La Réunion de la France, l'intérêt pour la colonisation définitive de Madagascar est revenu dans

² LACAÏLLE Louis, *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*, Paris, au dépôt, rue du Four-Saint-Germain, 1848, 56 p., p. 15 Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

les discussions des responsables politiques, économiques et militaires. L'Assemblée nationale a été le lieu où les discussions relatives à cette entreprise ont été transformées en décision.

Se faisant dans une époque où les puissances occidentales faisaient la course à l'expansion de leur territoire par le biais de la colonisation, cette entreprise a été sujette aux négociations surtout entre la France et l'Angleterre qui à cette époque se rivalisaient aussi dans l'Océan Indien pour imposer leur influence.

Le royaume Merina, royaume qui s'est formé au centre de Madagascar, et ayant pour ambition de faire de l'île un seul royaume s'est agrandi³. Les roi Andrianampoinimerina et Radama I qui ont opéré l'extension du royaume jusqu'en 1828 l'ont agrandi jusqu'à avoir des ouvertures maritimes des deux façades de l'île par le biais de Tamatave et Majunga. Le royaume a aussi réalisé des traités commerciaux avec la France, les Etats-Unis et l'Angleterre et a été reconnu comme le seul royaume souverain de Madagascar.

Les relations diplomatiques entre Madagascar et l'Angleterre se sont faits principalement par le biais du gouverneur de Maurice. La présence française s'est faite d'abord par le commerce sur les différents ports de l'île. Les disputes territoriales ayant commencé à cause de l'impossibilité pour l'étranger, selon le droit du royaume de l'Imerina, d'acquérir des propriétés ont été parmi les raisons de la colonisation. Le désir des réunionnais pour que Madagascar s'ouvre à eux pour l'agriculture s'y est également ajouté.

Ceci a mené au conflit de 1883 et conduit au traité de 1885 entre le Royaume de Madagascar et la France. Ce traité, interprété différemment par chaque partie a conduit au deuxième envoi de forces expéditionnaires conduit par le Général Duchesne vers Madagascar.

Ayant vaincu le royaume de l'Imerina le 30 octobre 1895, après une campagne causant beaucoup de pertes à sa force à cause des maladies plus que par le combat, le protectorat de la France sur Madagascar est établi premier octobre 1895.

Dans cette situation de protectorat, la reconnaissance de la possession par la France de Madagascar n'est pas ouvertement acceptée par les autres puissances étrangères commerçant avec le royaume Merina. La reine étant encore dans ses fonctions, l'effectif des militaires français présents dans le pays et l'influence de la France s'exerçant indirectement, la rébellion s'est déclenché et a pris de l'ampleur.

³ DESCHAMPS Hubert, *Histoire de Madagascar*, Paris, Edition Berger-Levrault, 1960.

La prise de possession de Madagascar par la France a été signée par la reine le 18 janvier 1896. M. Laroche, résident général de la France à Madagascar, a eu des difficultés à rétablir la paix dans le territoire. Le trouble est présent jusqu'aux alentours d'Antananarivo. Le commandement militaire n'étant pas sous le contrôle du résident, les actions des deux entités ne sont pas coordonnées. Ce qui provoque une incohérence dans les mesures prises mais également des conflits entre les représentants de l'autorité française sur place.⁴

1.2 - Les difficultés à Madagascar

La prise de possession de l'île a été suivie par l'éruption d'activités de rébellions dans toutes les régions de l'île. Certaines tribus l'ont fait pour se défaire de l'autorité Merina dans leur localité, d'autres s'y sont mis pour agir contre la présence française dans le pays. La réduction du nombre de troupe pour l'occupation après la conquête a été un des facteurs déclencheur de ces événements qui au mois de juin entourait la ville d'Antananarivo.

Après la signature du traité protectorat de Madagascar par la reine Ranaivalona III, le gouvernement de l'île a été représenté par la France sur le plan diplomatique et les décisions intérieures sont soumises à l'approbation du résident général. La responsabilité de l'île a été sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères à Paris.

Pour renforcer encore cette disposition et mettre fin au traité commercial entre le royaume Merina et le gouvernement Anglais, cette disposition a été renforcé par la prise de possession de l'île. Ceci a été reconnu et signé par la reine le 18 janvier 1896. Malgré cela la réclamation sur le traité n'a pas cessé d'où le vote de la loi d'annexion de Madagascar le 20 juin 1896 et promulgué le 6 août 1896.

Ces mesures progressives ont porté atteinte à l'image du pouvoir de la reine dont le protectorat dépendait. Les royaumes et tribus vassaux ont constaté l'affaiblissement des Merina et se sont soulevé dans les provinces tandis que les Merina mécontents de la prépondérance de la France se sont aussi lancé dans une rébellion pour réclamer le retour à la tradition ancestral qui leur a permis de rester un royaume souverain.

1.3 - La nomination comme commandant en chef des troupes d'occupation

⁴ Lettres de personelles de M. Hippolyte Laroche à M. André Lebon, ministre des colonies. LEBON André, *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, 322 p., p. 173-174

La présence française à Madagascar est mise en danger par les actions de rebelles dans le pays et l'inefficacité des mesures prises par les deux responsables français sur le lieu. M. Laroche, résident général, et le commandant en chef des militaires à Madagascar, le Général Voyron n'ont pas donné de résultat, ils ne se sont pas entendus⁵.

Le résident général a reproché les causes de l'inefficacité à l'approche des militaires. Face à cela, le ministère des colonies a estimé que le général Voyron n'a plus eu les latitudes nécessaires pour rétablir la situation. Il a fallu alors trouver un responsable militaire pour corriger cette « fâcheuse situation⁶ ». Compte tenu de l'envergure de la mission et des résultats attendus, le choix n'a pas été des plus aisés.

Pour mettre un terme au conflit entre le résident général et le chef militaire dans la colonie la subordination du chef militaire a été modifiée. Le chef militaire a été placé sous l'autorité du résident général comme en Indochine. Les textes relatifs à cela ont été publiés et les nouvelles consignes pour les deux hauts responsables de la colonie données.

Dès que le nom du Colonel Gallieni a été proposé au ministre des Colonies, il a considéré sa nomination comme judicieuse. Toute sa carrière s'est faite dans les troupes coloniales. Il est revenu d'un séjour de quatre ans dans le Tonkin au cours duquel la réussite des mesures qu'il a prises a fait régner la paix dans sa zone de responsabilité. Et il a connu, pour y avoir travaillé, les règles de subordination des militaires au résident général qui représente le ministre des colonies dans le territoire considéré.

La mise en œuvre de ces mesures a fait l'objet d'un important appui du ministre des colonies. Dans les instructions au résident général le huit août 1896, le ministre a signifié l'importance de l'absence d'Antananarivo du résident après qu'il y a proclamé l'état de siège et y aura délimité le territoire militaire. Cette mesure a eu le but de donner franche initiative au chef militaire pour prendre les mesures nécessaires à la pacification tandis que le résident général a eu à maîtriser le reste de l'île et surtout les côtes. Le même document a prescrit aussi l'entente que lui et Gallieni ont eu à trouver dans l'avenir pour être efficace. Et l'instruction particulière pour Gallieni y a été également annexée.

2 - La campagne de mise en place d'une administration cohérente

2.1 - L'arrivée à Madagascar et la confirmation de la confiance du Ministre

⁵ LEBON André, *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, p.173

⁶ Appelé comme tel par M. André Lebon, ministre des Colonies, la pacification de Madagascar. Id.

Récemment nommé général de brigade⁷, Gallieni a été désigné à venir à Madagascar comme le commandant en chef des troupes avec les prérogatives particulières liées aux territoires militaires. Il a été placé sous l'autorité du résident général⁸. En même temps il a entretenu une correspondance personnelle et régulière avec le ministre des colonies M. André Lebon. Avant de quitter la France, Il lui a présenté globalement la manière avec laquelle il va conduire la pacification par l'établissement de territoires militaires. Il lui a aussi exprimé son besoin de liberté d'action par rapport au résident. Les consignes qui lui ont été donné ont montré l'adhésion du ministre à la méthode qu'il a suggéré⁹.

Les lettres qui ont suivi son départ de la France ont éclairé le ministre de ses intentions, de ses besoins et de son évaluation de la situation. Dans sa lettre du huit septembre 1896 de Tananarive, il a réclamé davantage de liberté d'action auprès du ministre. Cette lettre don le passage est mentionné a conduit au rappel de M. Laroche et de sa passation de tous les pouvoirs à Gallieni. *« Il y aura donc sans doute à prendre quelques mesures de rigueur qui n'auront certainement pas l'agrément du résident général, trop compromis vis-à-vis des Hovas, pour agir lui-même maintenant. Il est donc indispensable que pendant plusieurs mois encore je sois laissé maître à Tananarive d'agir comme je le jugerai utile, quand je me serai rendu compte de la situation sur les lieux. Cette liberté d'action, je ne l'aurai pas, si M. Laroche reste à Tananarive. Il est donc nécessaire qu'il reste pendant quelque temps sur la côte, où, du reste, comme je vous l'ai expliqué plus haut. »*¹⁰

De par ce qu'il a exprimé, l'on a déduit qu'il n'a pas eu connaissance des instructions données au résident général un mois plus tôt. Toutefois, il a déjà annoncé l'envergure des décisions qu'il a eu l'intention de prendre dès sa prise effective de fonction pour la réalisation de la pacification.

Ayant reçu la responsabilité entière de la colonie le 24 septembre après le rappel de M. Laroche, Gallieni a cumulé à partir de ce jour la fonction de résident général à titre provisoire et de commandant en chef de la troupe d'occupation à Madagascar. Il s'est efforcé à employer efficacement la troupe d'occupation présente pour effectuer la pacification et d'en contenir le

⁷ LEBON André, *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, 322 p., p. 259

⁸ « En appelant le général Gallieni à présider à l'organisation de ces territoires militaires, dont vous voudrez bien définir les limites sur ses propositions, je crois vous donner le collaborateur le mieux désigné par sa brillante carrière militaire, par son entente des questions administratives aussi bien que des questions techniques de son ressort, et par son esprit de modération, pour mener à bien l'œuvre si difficile de la pacification de Madagascar. » Extrait de l'instruction d'André de Lebon au résidant général Laroche. Ibid p. 139

⁹ Ibid. p. 147

¹⁰ LEBON André, *La pacification de Madagascar 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, 322 p., p. 254-255

coût avec les ressources qui ont été donnée à l'île. Il s'est aussi engagé à prendre le contrôle de l'île dans son intégralité en utilisant les troupes à sa disposition. Ne disposant pas du personnel nécessaire pour la faire rapidement, il a inscrit son action dans la durée. Le recrutement de milice local a de ce fait contribué à réaliser la pacification.

2.2 - La pacification et l'organisation du gouvernement

2.2.1 - La décentralisation

Dès son entrée en fonction comme résident général et commandant en chef de la troupe d'occupation à Madagascar, Gallieni a imposé le changement dans les relations entre lui et la reine. Il a exigé sa présence à la résidence générale pour assister à la passation entre lui et Laroche le 28 septembre. Ainsi, il entama sa mission à sa manière, plein d'assurance et prêt à faire tout le possible pour atteindre son objectif. Il a reformulé sa mission comme suit : « *Je vais droit à mon but général : ramener la paix ; franciser l'île et donner le plus grand appui possible à la colonisation française. Si je ne suis pas approuvé, je rentrerai ; mais, j'estime qu'avec la situation actuelle, je ne peux être bridé par des formalités qui gênent et arrêtent tout. Si je ne suis pas libre, j'aime mieux passer la main à un autre. Je ne sais combien de temps on me laissera ici, mais, je crois que, si on me laisse faire, la situation sera redevenue bonne d'ici un an ou deux.* »¹¹

Son approche a été décentralisée. Gallieni en tant que commandant en chef de la troupe d'occupation a fait son effort sur la zone centrale et la pacification de la zone côtière a été placée sous la responsabilité des résidents locaux avec l'appui du commandant Le Do, commandant des forces navales dans l'océan Indien. Cette disposition l'a permis de se concentrer ainsi que la troupe d'occupation sur le royaume Merina et les hautes terres. Les provinces des côtes ont été pacifiées sous la responsabilité des résidents et avec le soutien de la marine et indépendamment des hautes terres.

L'imposition de la prééminence de la France aux autres nationalités ayant des activités à Antananarivo ont été également des mesures que Gallieni a personnellement dirigé tandis que ceux des autres localités ont été sous la responsabilité des chefs locaux. Dans le même cadre, la mise en place des structures ou leur perfectionnement pour la bonne marche de l'administration et l'essor économique ont été effectué.

¹¹ Lettre envoyé à Grandidier en date du 25 octobre 1896. GALLIENI, *Lettres de Madagascar 1896 - 1905*, Paris, Société d'éditions Géographiques et maritimes coloniales, 1928, 162 p., p. 18

La connaissance, la mise en confiance des populations dans les territoires militaires ont été mené par les chefs des territoires militaires. La relance des activités économiques ont été fait également en suivant le même procédé. Ainsi, l'objectif de rétablissement de la paix dans les diverses zones et de reprise des activités de la population locale ont été sous la responsabilité entière des chefs locaux. Les détachements militaires ont eu l'autonomie d'entreprendre les contacts avec la population et d'y relancer les activités qui leur ont été prioritaire. Leurs initiatives ont été larges selon les directives qui leur ont été confié.

Sur le plan de l'impôt et de l'administration, les mesures prises par Gallieni ont eu pour objectif de faire montre de rigueur dans l'application des règles établis durant le régime précédent. Les chefs des territoires militaires et les résidents ont eu la charge dans ce cadre d'assurer le recouvrement des impôts. Le budget de l'île s'est constitué progressivement à partir de ce procédé. Le plus frappant dans son analyse des budgets de la colonie durant cette période est qu'elle n'a jamais été déficitaire¹².

Dès que la paix sociale a été rétablie, la collecte des données statistiques sur les différentes localités pour obtenir une vision d'ensemble a été recherchée. De ce fait, le contrôle des grands agrégats de l'économie et la définition des efforts à faire ont été facilité. Cette maîtrise avec détail de la statistique a été appliquée jusqu'à la fin du séjour de Gallieni dans l'île.

2.2.1.1 - Les provinces côtières :

Distinguant la différence de contexte entre les zones côtières de l'est et le reste du pays, il a détaché son secrétaire général à Tamatave et lui a confié la responsabilité d'assurer le gouvernement des provinces côtières de l'île qui sont les provinces de Vohémar, de Maroantsetra (organisée par arrêté du 18 octobre 1896), de Fénérive (créée au mois d'août 1897), de Tamatave et les communes de Diégo Suarez, Nossy Be et Sainte-Marie.

La constitution de milice a été l'outil clé pour les résidents pour mener à terme la campagne de pacification. Autorisé par décret le 11 juillet 1896, sa mise en place a été accéléré pour permettre l'existence d'une force civile aux mains des résidents¹³. Par arrêté du 6 novembre 1896, les compagnies de milices ont été créées avec des encadrements européens appelé garde indgène.

¹² GALLIENI Joseph Simon, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et l'organisation de la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899.)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 642 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, 628 p.

¹³ Ibid. p. 253

Dans les zones dont le contrôle ont été repris rapidement, les provinces civiles ont vite passé vers le développement de leur organisation pour faciliter leur essor économique. Ce sont le cas que les provinces de Tamatave, de Manajary et les communes de Diégo-Suarez, Nossy-Bé et Sainte-Marie. De même, le provinces de Farafangana, d'Analalava et d'Andevoranto ont été créé à cause du rétablissement de l'ordre et de la particularité de la zone pour son exploitation par les colons.

Les provinces de Fort Dauphin et de Tuléar, initialement sous contrôle civile ont été transformé en territoire militaire à cause de l'insécurité qui y ont existé en 1904 jusqu'au départ de Gallieni de Madagascar.

2.2.1.2 - Les hautes terres et les territoires militaires

Son entrée en fonction a été marquée par la rupture par rapport aux pratiques anciennes. La condamnation à mort du ministre Rainandriamampandry et du prince Ratsimamanga, oncle de la reine le 14 octobre 1896 a marqué le changement de manière avec laquelle la France qu'il a représenté, a compté employer ses pouvoirs, directe et sévère si nécessaire. Afin de pacifier les environs d'Antananarivo, la reine a été envoyée aussi bien que les fonctionnaires de l'administration hova pour rappeler la population qui a abandonné leurs habitations pour revenir à leurs localités.

La stabilité revenu autour d'Antananarivo, Gallieni a estimé que la présence de la reine a été plus nuisible que bénéfique. Sa destitution de la reine le 28 février 1897, suivie de son exil, a été une continuation des mesures directes qu'il a prises. Tout en étant une épreuve d'approbation ou de renonciation pour ses supérieurs à sa conduite de la colonie, cette décision prise avant qu'elle a été approuvée par Paris a eu le but d'empêcher la reprise de la rébellion après la saison de pluie. Prise de risque dans l'exercice du pouvoir qui lui a été confié, cela a été l'occasion de confirmer la position de Gallieni à Madagascar, et l'approbation du parlement de cette mesure et sa nomination en tant que gouverneur général de la colonie a été la consécration de son proconsulat dans l'île.

A l'issu de la dissolution du royaume, le reste de l'administration qu'il a laissé a été absorbé par l'administration française présente ainsi que la troupe d'occupation. Les gouverneurs hova encore en place ont été subordonnés aux commandants de territoire ou résident dans chaque circonscription dans les régions merina. Le processus de reprise de fonction de

l'administration a passé par le contrôle militaire de l'ensemble d'abord et par la mise en place d'une administration civile à l'issue pour les territoires militaires.

L'état de siège, situation d'exception donnant beaucoup de droit aux militaires a été savamment utilisé, selon les prescriptions du ministre des colonies, afin de donner la liberté d'action nécessaire aux militaires dans le territoire de leur compétence. Les pouvoirs ont été concentrés entre leurs mains. La délégation de responsabilité de Gallieni à ses subordonnés a été un moyen pour lui d'exiger les résultats optimaux d'eux et leur a accordé beaucoup de sa confiance. Son instruction¹⁴ du 25 septembre 1896 a donné les directives militaires et politiques aux commandants de cercles militaires. Il s'est ainsi concentré sur la conduite de l'ensemble et a agi sur les niveaux qui imbriquent plusieurs territoires. Dans cette instruction, il a exigé de ses commandants de territoire de lui rapporter tous les quinze jours jusqu'en janvier 1897 et par mois après ce terme des besoins d'informations et de données économique, géographiques, démographique et culturelles dans les territoires pour en avoir la situation d'ensemble.

En fonction de l'évolution du retour de l'ordre dans les territoires militaires, ces circonscriptions ont été rendues à l'autorité civile et transformé en province. C'est alors que la troupe étend le contrôle sur le territoire pour pacifier et soumettre d'autre région. La transition vers une administration civile a été initiée afin de permettre l'emploi des militaires dans l'extension de la zone pacifiée. Les mesures d'accompagnement, comme la constitution de milice sur le territoire ainsi que la désignation ou l'élection de chefs tribaux pour représenter la population autochtone ont ainsi été faites par les militaires.

2.3 - Les mesures politiques et administratives.

2.3.1 - L'évolution de l'administration

L'organisation de l'administration a évolué durant le temps de commandement de Gallieni à Madagascar. La prépondérance du militaire dans les affaires administrative a changé en fonction de la nécessité, de l'extension des zones pacifiées et de l'augmentation des compétences civiles disponibles. Les militaires ont été mis à contribution dans la réalisation des objectifs politiques de la colonisation car leurs expériences et leur organisation ont permis d'atteindre rapidement les objectifs de connaissance des peuples et de leur ralliement en faveur de la France. Pour ce qui est de la connaissance de l'île, les moyens militaires, disponible sur le territoire et dont les frais ont été payés par le budget du gouvernement

¹⁴ LEBON André, *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, 322 p., p. 166

central ont permis de réduire les coûts de la mission. Le service géographique des armées a été chargé d'effectuer la cartographie de l'ensemble de l'île qui était à 90% inconnue.

Si le retour de l'ordre a été quasiment atteint en mai 1897 autour d'Antananarivo et dans les zones où le royaume hova a exercé effectivement leur autorité. La conquête des autres régions a été effectuée progressivement. La zone sud, pacifiées sous le commandement du Colonel Lyautey a été la dernière et la plus grande zone à pacifier (1901-1902) ; elle a été faite après un aller-retour en France pour négocier le financement du chemin de fer.

Le tracé des provinces et les limites des territoires militaires ont été changées en fonction de la connaissance du pays et de la recherche de cohérence dans la mise en œuvre de son administration¹⁵. Les tournées effectuées par Gallieni à quatre reprises tout autour de l'île ont contribué à sa connaissance du territoire pour asseoir ces mesures avec l'apport de ses collaborateurs dont les propositions sont prises en compte et étudiés par le secrétariat général du gouvernorat général dès que ce dernier a été en mesure de fonctionner.

La mise en place des chambres consultatives de commerce et des commissions municipales incluant les colons installés à Madagascar ont été effectués dès 1896. Un système permettant la participation de la population autochtone dans la prise de décision administrative a été étudié et mis en place progressivement à partir de 1901.¹⁶ Les comices et les chambres d'agriculture ont été institués dans les régions et quatre notables autochtones ont été inclus dans le conseil d'administration de la colonie. Ces mesures ont été approuvées par le ministère des Colonies sur la base de la situation qui prévalait et les perspectives d'évolution qui ont été envisagés.

2.3.2 - Le système judiciaire :

La mise en exergue de la supériorité des colons et de la puissance française sur les autochtones a été une priorité de Gallieni dans sa mission de réduction du pouvoir Hova¹⁷. Il a été très méfiant envers l'égalité de droit entre les autochtones et les colons. Il a ainsi révisé la mise en place du système judiciaire effectué par son prédécesseur dès que les nécessités de la pacification lui ont permis de prendre en compte de ses aspects dans la colonie.

¹⁵ « Au point de vue de l'exercice de notre souveraineté, le colonel Lyautey appliqua aux contrées nouvellement pénétrées des régimes administratifs et financiers appropriés à la tradition, à la mentalité spéciale des populations et pouvant ainsi offrir, d'une région à l'autre des différences très marquées. »

GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p. 339-340

¹⁶ Ibid. p. 312

¹⁷ GALLIENI Joseph Simon, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et l'organisation de la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899.)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 642 p., p. 230
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le retour au système de justice indigène après la disparition du conseil de guerre a été une mesure qui n'a pas fait l'unanimité¹⁸. Insistant sur la nécessité de procéder progressivement dans la transformation de l'île, Gallieni a insisté sur l'emploi du système judiciaire indigène dans la colonie. Sa principale raison est la possibilité de conflit entre celui de la puissance coloniale vis-à-vis des autochtones et surtout les individus issus de la classe hova qui ont une plus grande notion de droit à son sens. Ce système judiciaire appliqué par l'administration en combinaison avec la politique des races a permis l'existence de forme de protectorat dans les tribus côtières comme les sakalava, les Mahafaly, les Masikoro et les Antakarana.

Lorsque l'insuffisance des lois a été constatée, les améliorations ont été proposées sinon demandé à être promulgué. Tels ont été le cas pour l'admission à la citoyenneté française. Si des insuffisances se produisent dans les affaires judiciaires, il a préconisé de ne pas se prononcer surtout en faveur de l'autochtone. Tel a été le cas dans l'affaire Rajoelina¹⁹ qui a renoncé à l'indigénat et a voulu être jugé par le tribunal français. Non seulement Gallieni a recommandé à la justice de ne pas se prononcer mais ceci lui a servi afin de mettre en place la loi sur l'adhésion à la citoyenneté française. Et il n'a pas omis de mettre dans les conditions de cette accession la maîtrise du français qui soutient son objectif de francisation.

2.3.3 - La mise en place de moyens de communication et de coordination efficace

En ce qui concerne les liaisons, la télégraphie et la téléphonie ont été mis en place dès que la situation sécuritaire l'a permis. La ligne Tamatave-Antananarivo, Majunga-Antananarivo et Fianarantsoa-Antananarivo ont été réalisés en priorité. La téléphonie a été développée pour l'administration à Antananarivo si bien qu'en 1897, il y a eu 36 postes et 240 kilomètres de câble téléphonique dans la ville.²⁰

Dans le même cadre, l'organisation des différents services qui ont été rattaché à son administration ont évolué avec l'avancement de la colonisation. Pour être efficace, il a réarticulé les services. Que le service a gagné en personnel et a demandé une amélioration de son organisation ou que ce soit sa compétence qui a été élargi, l'efficacité a été la raison des changements. De même, pour mettre le conseil au plus près des instances de décision lorsqu'il

¹⁸ GALLIENI, *Lettres de Madagascar 1896-1905*, Paris, Société d'éditions Géographiques et maritimes coloniales, 1928, 162 p., p. 23

¹⁹ GALLIENI Joseph Simon, op. cit., p. 238

²⁰ Ibid. p. 252.

a délégué certains pouvoirs, il a transféré des adjoints au plus près des entités à qui il a donné une certaine autonomie de décision.

2.4 - Les mesures sociales, sanitaires et éducatives

L'importance de la francisation du système administratif a été le plus souligné dans les milieux sociaux, sanitaires et éducatifs. Ayant le plus d'impact sur la vie quotidienne de la population une fois les périodes de troubles passés, ils ont servi à inscrire la puissance coloniale dans le quotidien de la population autochtone. La priorisation de l'apprentissage de la langue française dans les écoles a été poussé par différentes mesures. L'organisation du système sanitaire a été initiée et le système éducatif a vu l'apparition de l'enseignement officiel et des écoles normales.

Au début de la pacification, les actions s'y référant ont été placées à l'initiative du commandant de territoire ou de commandant de secteur. La pratique de la décentralisation a été généralisée dans tous les domaines de responsabilité. C'est à partir de la connaissance progressive des territoires que les mesures plus collectives et intégrantes ont été entreprises. Les soldats ont commencé à se charger des écoles et se sont occupé de la santé de la population au sein de leur zone de responsabilité. Lorsque des entités capable d'assumer la responsabilité ont existé, leur remise en fonction ont fait partie de leur priorité. C'est ainsi que les enseignements libres ont vite repris du service avec les enseignants qui ont été formé par les missionnaires anglais de même que les services de santé.

Antananarivo étant le lieu où la présence de la civilisation a été le plus avancé, l'effort a été par contre dans la francisation du contrôle de l'ensemble. Les installations occupées par le *London Missionary Society*, ont montré beaucoup d'importance de l'influence anglaise dans la ville d'Antananarivo. Ainsi, *le transfert de quelques-uns de leurs installations à la représentation française* a été effectué pour changer la perception de la population. L'hôpital de Soavinandriana a été transféré sous le contrôle français et a été utilisé pour soigner les soldats.

De même, la francisation a passé par la passation sous le contrôle français de l'enseignement de l'école de médecine. Une inauguration de cet établissement a été faite et les médecins sortis de l'ancienne école de médecine ont dû renouveler leur habilitation à exercer leur métier.

Les écoles contrôlées par les missions ont été prescrits d'inclure le français dans leur programme et même leur principale langue d'enseignement. Des écoles publiques ont aussi vu

le jour. En 1897, l'école professionnelle, l'école normale d'enseignement général et 60 autres écoles ont été créés pour donner le modèle de l'enseignement escompté²¹.

3 - La transformation organisationnelle et l'essor économique

Le pilotage macroéconomique de la transformation de l'organisation du travail dans l'île ainsi que sa transformation économique ont été dans le souci permanent de Gallieni. Les mesures qu'il a prises aussi bien envers la promotion des activités des colons que de la condition des autochtones ont pris en considération leurs impacts économiques. De plus, l'obligation pour la colonie d'atteindre l'autonomie a été pour lui un enjeu à long terme. L'autonomie budgétaire atteinte, ses décisions ont porté sur la pérennisation de cette situation.

3.1 - La mise en place des voies de communication

3.1.1 - La tracée des routes

Madagascar n'a pas eu de route carrossable durant la période précoloniale. Le moyen de transport sur l'île est le Filanjana pour les personnes qui ont eu les moyens et les marchandises ont été transporté par des porteurs dénommé Borizano. La route existante à l'arrivée de Gallieni a été celle créé par la colonne du Général Duchesne en partant de Majunga vers Suberbieville. Il a alors inscrit dès la pacification l'ouverture de route avec l'avancement de la troupe. Devant le coût élevé et lent du transport à son arrivé, le développement de nouveau système de transport a été mené dans son administration de manière continu.

3.1.1.1 - La fin du Filanjana sur l'axe Tamatave-Antananarivo

Les efforts effectués par les commandant de territoires et les chefs de provinces ont permis avant même l'entrée en service du chemin de fer de rendre obsolète le transport par Borizano des personnes et des marchandises entre Tamatave et Antananarivo. Ceci a également fait réduire les coûts du transport des biens entre ces deux localités

3.1.1.2 - L'extension du réseau routier

L'extension du réseau routier ainsi que son amélioration a été effectué initialement par la participation de la population locale à la création de chemin muletier dans leur localité. Avec des améliorations sur les points difficiles d'accès, les routes ont suivi les chemins qui ont été empruntés auparavant en Filanjana ou à pied.

²¹ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p. 29

3.1.1.3 - L'arrivée de la voiture

Le retour de Gallieni en 1900 a été marqué par l'entrée de la voiture dans l'île. Il a ainsi accéléré le transport de manière significative tout en attendant le fonctionnement effectif du train. Le transport par voiture a ainsi été développé pour raccourcir le délai de transport entre le principal port de l'île et la capitale.

3.1.2 - La réalisation des voies fluviales et maritimes

Gallieni a usé de la possibilité de la participation privée dans le développement du transport dans le domaine fluvial et maritime. Il a ainsi concrétisé les voies de transport maritime par l'affectation des lignes à des sociétés privées. En même temps, la mise en place des dispositifs pour faciliter la circulation a été effectuée progressivement. La mise en place des phares et l'aménagement des ports ont beaucoup évolué durant son séjour à Madagascar.

Les explorations effectuées dans l'île ont permis la connaissance des zones où la navigation fluviale a été possible. La création du canal de Pangalana a favorisé le développement de la colonisation de l'île durant le temps de Gallieni. Il a permis l'accès des colons à des terres fertiles et leur a permis de mettre en valeur leurs exploitations et d'en tirer du profit.

3.1.3 - La réalisation de la voie ferrée

Les efforts de Gallieni ont convergé vers la mise en valeur de la colonie. Pour ce faire, les infrastructures pour faciliter le développement économique de l'île et l'implantation des colons ont été dans sa priorité comme la consolidation de l'administration et l'éducation. Après trois années de séjour à Madagascar sans interruption, il a pris des vacances dont il a aussi utilisé pour trouver des ressources pour financer les projets d'infrastructures nécessaires à la Colonie. Le Général Pennequin a assuré son intérim à Madagascar durant cette période. Il a quitté Madagascar le quatre mai 1899 et est revenu au début du mois de juillet 1900²².

Le financement du chemin de fer a été obtenu par l'autorisation pour la colonie de contracter un emprunt sans la garantie de l'état. La somme autorisée a été consacrée aussi à l'aménagement de la baie de Diégo-Suarez pour un montant de 10 millions de francs. Les deux projets ont été conduits respectivement par le Colonel Roques et Joffre. Le colonel Roques a conduit le projet de construction du chemin de fer juste après l'arrivée de Gallieni. Et parmi les projets dont il avait les responsabilités, la réalisation du chemin de fer a été celle qu'il a considérée comme la plus importante et nécessitant sa présence vers la fin de son mandat

²² Id.

à Madagascar. L'inauguration de la portion de 102 premiers kilomètres de celui-ci a été le symbole pour lui de l'accomplissement de sa mission.

3.2 - La main d'œuvre et la colonisation

Le sous-peuplement de l'île a poussé Gallieni à prendre des mesures pour pousser la population à travailler auprès de colons, à en améliorer la qualité par la formation et en augmenter leur nombre par la croissance de la population.

3.2.1 - L'évolution des contrats de travail

De ses contacts avec les colons établis dans l'île, des mesures poussant la population autochtone à travailler durablement auprès des colons a été mis en place pour accompagner l'abolition de l'esclavage. La pénalisation de la rupture unilatérale de contrat de la part du travailleur ainsi que du vagabondage a été établis dès 1897²³.

Ensuite, compte tenu du changement progressif de l'acceptation du travail et pour éviter les abus possibles par les mesures restrictives, la capacité de contracter a été libéralisé. Cette mesure sociale, économique a eu surtout un effet politique sur l'opinion des autochtones concernant le pouvoir français.

3.2.2 - Le système éducatif

L'orientation de l'éducation conçue par Gallieni a été la professionnalisation. L'accession des autochtones à des compétences techniques pour travailler dans les fabriques, l'artisanat l'administration et l'agriculture ont été sa priorité sur le plan éducatif. Ainsi, les écoles libres ont été poussées à s'orienter vers ses domaines en marge de l'apprentissage du français.

Les écoles professionnelles ont été créées afin de permettre l'augmentation de main-d'œuvre qualifiée pour servir d'auxiliaire aux européens qui vont s'installer sur la colonie. Le territoire étant sous-peuplé selon son appréciation, la valorisation de la main-d'œuvre ainsi que la croissance de son nombre a été d'une importance particulière que les autres domaines d'éducation plus conceptuelle n'ont pas été prioritaires. L'enseignement technique, a trouvé en Gallieni un soutien indéfectible et son développement a apporté les qualifications soutenant les activités de développement qu'il a entendu mener.²⁴

²³ GALLIENI Joseph Simon, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et l'organisation de la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899.)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 642 p., p. 306-307
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

²⁴ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p. 367

L'élargissement de l'éducation a été continué en fonction des possibilités de l'île. Le traitement des instituteurs étant à la charge de la colonie. La venue des instituteurs de la France pour développer l'enseignement du Français ainsi que des autres domaines et la formation d'instituteurs autochtones ont été continué tout au long de son séjour. L'accession au travail de toute personne qui se forme dans les systèmes éducatifs et la normalisation des professions d'enseignants et d'autres professions ont marqué le changement dans le pays.

3.2.3 - La fiscalité et la mise en place de l'AMI (assistance médical indigène)

Par la mise en place d'une fiscalité qui a visé toute la catégorie de la population et la prise en compte de la santé publique, Gallieni a assuré l'existence de la main d'œuvre immédiate et sa disponibilité dans la perspective de la croissance économique de la colonie.

L'obligation de payer les impôts, l'obligation d'avoir un travail a permis la connaissance détaillée de la démographie dans les zones où l'administration est bien établie. Aussi, en 1901, la mise en place et le développement de l'institution permettant la croissance de la population et financé par elle-même a été mise en place. C'est ainsi que le système de santé établi à Antananarivo a été transformé et diffusé sous le nom d'Assistance médicale indigène et a assuré la gratuité des soins pour la population.

Son développement rapide a permis de réduire significativement les problèmes sanitaires de la population indigène et réduire le taux de mortalité de la population. En 1902, son accroissement de 163 pour 10 000 a déjà dépassé notablement la statistique des nations européennes les plus favorisées²⁵. De même, son existence a permis de contenir et de faire face aux épidémies de peste qui ont sévi à Tamatave et à Majunga.

La taxe implicitement augmentée a assuré le financement de l'organisation. Cette augmentation a résolu en partie la grande difficulté pour le territoire de trouver les mains d'œuvres pour travailler dans le développement des voies de communications et pour effectuer le travail dans les plantations des colons. L'augmentation de la taxe à 20 francs tout en l'uniformisant sur le territoire a permis de favoriser l'augmentation des mains d'œuvre à partir de 1902.

Les changements dans les mesures fiscales ont été fréquents. Leurs mises en application ont été fait de manière à développer les recettes fiscales et aussi de faire correspondre les impôts aux ressources que dispose chaque région et réduire également les abus dans leurs applications.

²⁵ Ibid. p. 318

A partir de 1900, la mise en place du service de santé indigène a été financée par l'impôt aussi pour en assurer la gratuité. Les zones où les autochtones n'ont pas suffisamment de ressources par leur production agricole ou autre se trouvent en difficulté de paiement. Le recouvrement de la taxe étant réalisé de manière rigoureuse, les manquements au paiement ont entraîné l'emprisonnement. Ensuite pour effectuer le paiement, les contrevenants ont été astreints à travailler aux travaux routiers ou de chemins de fer.

La réglementation de la commercialisation des spiritueux accompagnée par le relèvement fiscal de leur importation a lui aussi permis de limiter l'abus de l'alcoolisme au sein de la population²⁶. L'existence de telles mesures a confirmé l'envergure de l'administration qui a été sous sa responsabilité et des conseils du gouverneur.

3.2.4 - La promotion de l'arrivée de colons

Les publications ont été utilisées par Gallieni pour informer les colons potentiels à venir s'installer à Madagascar. Les parutions de la Société de Madagascar ont servi à informer la population de la métropole et les entités ayant des intérêts pour Madagascar à connaître les résultats de l'exploration de l'île. Les manifestations de Hanoï et de Paris mentionnées précédemment y ont aussi contribué car elles ont augmenté l'intérêt des Français de la métropole à investir sur Madagascar.

Dans ce même cadre, les liens que Gallieni a entretenus avec le Comité de Madagascar et a conservés durant tout son temps à Madagascar ont permis de représenter les intérêts pour Madagascar dans la Métropole. Le Comité a assuré l'information sur Madagascar en métropole ainsi que la défense des sujets intéressant Madagascar dans tous les domaines allant de la recherche d'investisseur, à l'édiction de réglementation et à la recherche de personnels nécessaires pour travailler au sein de l'administration dans l'île.

Des bureaux de renseignements²⁷ ont aussi été installés dans les territoires pour permettre aux arrivants de connaître particulièrement les zones où ils se trouvaient et ainsi investir dans les lieux où ils pouvaient tirer le plus profit de leurs capitaux.

3.3 - L'essor économique

La mise en place de normes de mesure et de travail ont été faites durant la période de proconsul

²⁶ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p. 368

²⁷ GALLIENI Joseph Simon, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et l'organisation de la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899.)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 642 p., p. 314
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de Gallieni. Le système métrique ainsi que l'utilisation du franc comme unité monétaire a été effectué durant son temps. Les successions de mesures et les conseils techniques opérées au niveaux des autochtones comme auprès des colons ont permis le développement économique de la colonie.

Comme dans tous les domaines de son intervention, Gallieni a usé des conseils des intervenants dans le secteur économique avant ses prises de décisions que ce soit en arbitrage ou lors d'adoption d'orientation économique. C'est par le biais de cette méthode qu'il a établi les opportunités d'affaire pour les européens et la transformation de la législation minière et foncière dans la colonie. Afin de promouvoir la visibilité et d'augmenter l'attractivité de l'île pour les colons investisseurs et solliciter l'évolution des pratiques, Gallieni a fait de la participation aux manifestations impliquant les colonies une opportunité d'affaire et de promotion²⁸. Il a également organisé des manifestations pour l'île afin de stimuler le développement intérieur par la diffusion des pratiques et la recherche de la performance.

3.3.1 - Les activités indigènes et leur essor

3.3.1.1 - L'agriculture et l'élevage

L'évolution de l'agriculture de la population a été un enjeu économique pour Gallieni dès le début de sa mission à Madagascar. La reprise de l'activité des autochtones a été l'un des objectifs des militaires durant la pacification. Pour y parvenir, faire revenir la population vers leurs lieux d'habitation et leur permettre de reprendre leurs activités, l'effort a été fait en direction de la reprise des échanges et du commerce avec les mesures d'accompagnement qu'il a fallu mettre en place. Les militaires ont été employés comme promoteur des échanges en diffusant les produits français comme les tissus. Et ils ont aussi été des débouchés²⁹ dans les localités où ils se sont trouvés en consommant les produits de leurs localités par le biais des masses militaires. Ensuite, ils se sont chargés de la relance des échanges commerciaux et de la collecte des impôts.

Vers la moitié du séjour de Gallieni, l'autosuffisance en riz, principale culture des Malgaches a été atteinte sur les hautes terres alors que l'île en importait abondamment lors sa prise de fonction. Les cultures de chaque région ont connu une croissance progressive tout au long de son mandat. Ceci a été le fruit du soutien donné à l'agriculture par l'apport auprès des paysans de nouvelles techniques de culture. De même, les voyages qu'il a accompli personnellement à

²⁸ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p.361

²⁹ GALLIENI Joseph Simon, *Madagascar. La vie du soldat : alimentation, logement, habillement, soins médicaux*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^o, 1905, 74 p., p. 14

travers et autour de l'île lui a apporté des connaissances des potentialités de chaque région. L'exemple de son appréciation du pays des Bezanozano cité ci-dessous a attesté de son intérêt de ces aspects de l'économie « *en dehors du riz dont les Bezanozano règlent l'ensemencement sur les besoins stricts de leur consommation, le café est l'une des cultures les plus répandus dans la contrée. Les indigènes tirent aussi de la forêt des produits divers : bois de toute nature, caoutchouc, plantes médicinales tinctoriales, cire et miel d'excellente qualité. L'apiculture peut devenir pour cette région et d'autre région de la grande île une source de revenu accessoire mais qui n'est cependant pas négligeable...* »³⁰. La mise en place du service vétérinaire dans la colonie a mis aussi en évidence le pragmatisme qu'il a eu pour les affaires économiques.³¹ En 1904, l'estimation du cheptel bovin a été d'environ 3 000 000 têtes ; elle était de 1 200 000 en 1896³².

3.3.1.2 - Le commerce

L'évaluation de l'esprit entrepreneurial de chaque tribu a été fait par Gallieni. Il a fait connaître aux colons les secteurs dans lesquels ils avaient des risques de subir rapidement la concurrence des autochtones. Le commerce de détail a été le fait des autochtones. Non seulement sa relance a été recherchée dès la période de pacification mais son expansion a été poussée afin de permettre l'accès des produits importés vers toutes les régions. Les merina (hova) ont été les plus actifs dans ce secteur et le constat qui a été fait très tôt par Gallieni a fait qu'après avoir supprimé l'hégémonie hova, il a recommandé l'emploi des ressortissants merina dans le commerce et les emplois d'auxiliaires aux Européens dans toutes les activités.

3.3.1.3 - L'industrie

L'industrie n'étant pas méconnue dans l'île, surtout à Antananarivo, les activités qui ont été effectuées par la population autochtone ont été encouragées. L'apport de nouvelles techniques et de nouvelles procédés de travail ont permis à développer le secteur. C'est ainsi que la culture du vers à soie a connu un essor fulgurant durant son mandat à Madagascar.

Les résultats de la formation technique a ainsi aidé au renforcement du tissu industriel de la population autochtone. De même, les mesures fiscales appliquées aux employeurs autochtones ont été différenciées de celles des populations travaillant comme main d'œuvre

³⁰ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., 355 p.

³¹ Ibid. p. 371

³² Ibid. p. 435

ou dans l'agriculture. Ainsi, le sens économique de la colonisation dans les mesures prises par Gallieni s'est affirmé même dans les petits détails.

3.3.2 - Les activités des colons

Gallieni a été très prévoyant envers les colons. Il a mis en œuvre toutes les ressources à sa disposition pour préparer leur arrivée. Il a usé de tous les conseils qu'il a pu avoir pour leur présenter toutes les possibilités de l'île. Conseillés par les services de renseignements à leur arrivée, les colons ont été soutenus par Gallieni. Leurs activités ont eu la chance de réussir en fonction de leur compétence et de l'importance de leur capital.

3.3.2.1 - L'agriculture et l'élevage

Pour orienter les activités profitables aux colons, les expérimentations ont été faites par l'administration coloniale. Entre autres, il y a eu la détermination de plantes profitables et des zones favorables aux colons.³³ Les centres d'expérimentations de Nanisana (Antananarivo) et d'Ivoloïna (Tamatave) ont permis de développer de nouvelles espèces. La recherche dans le domaine de l'élevage a aussi porté ses fruits. Des études ont établi les caractéristiques des sols et ont déterminé les cultures favorables qui ont, ensuite, été entreprises par son administration.

La législation sur la propriété foncière a fait l'objet d'aménagement pour faciliter l'attribution de l'exploitation agricole. A la fin de son séjour, 20 000 hectares³⁴ de terrain ont été attribués à l'exploitation des colons. La connaissance acquise sur l'île lui a permis de déduire que la colonie n'avait pas les qualités requises pour devenir une colonie de peuplement mais pour être seulement une colonie d'exploitation.³⁵

Les concours agricoles de 1900 et 1902 ont permis de promouvoir l'essor de ces activités.³⁶ Dans ce cadre, les activités de promotion que Gallieni a effectuées dans l'île ont imité ce qui s'est fait dans la métropole pour favoriser le développement du secteur d'activité en tenant compte de sa particularité.

3.3.2.2 - Les mines

L'évolution de l'exploitation minière a été significative non seulement dans la législation qui

³³ GALLIENI, *Lettres de Madagascar 1896-1905*, Paris, Société d'éditions Géographiques et maritimes coloniales, 1928, 162 p., p. 74

³⁴ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., 450 p.

³⁵ GALLIENI, op. cit., p. 74

³⁶ GALLIENI Joseph Simon, op. cit., p. 315

l'a régulée mais aussi dans le nombre des explorations réalisées et les exploitations établies. La diversification des produits de la mine a été favorisée par les mesures législatives que Gallieni a aidé à mettre en place. Sa connaissance du pays par sa proximité relationnelle avec les principaux acteurs a conduit à l'essor de l'activité et la réalisation rapide de la cartographie géologique de l'île.

La première législation concernant les mines ont été promulguée par le décret-loi du 15 juillet 1896 afin d'éradiquer les vénalités et les arbitraires commis à l'encontre des prospecteurs et exploitants d'or européens par le gouvernement Hova. Celui-ci a été remplacé par le décret du 20 février 1902. Elaboré en concertation avec les principaux acteurs dans l'île, ce dernier a facilité les formalités administratives, accéléré l'exploitation des gisements découverts et permis aux sociétés d'entrer dans ce secteur.

L'augmentation de la production aurifère n'a cessé d'augmenter durant le gouvernorat de Gallieni. Evalué à 112 207 francs au début, la production aurifère a augmenté continuellement et a atteint la valeur de 7 692 942 francs en 1904, quelques mois avant son départ de l'île³⁷.

3.3.2.3 - L'industrie

Les industries développées par les colons ont été de grande taille par rapport à celles des autochtones. La décortiquerie fonctionnant avec l'énergie hydraulique a été la dernière qu'il a vu se créer avant son départ de l'île en 1904. Tout autour de l'île, les bases pour la création d'exploitation nécessitant des mains-d'œuvre ont été réunies.

3.3.3 - Le développement du commerce avec la France

L'augmentation des parts d'importation de Madagascar sur les produits français ont été effectué par la transformation des régimes douaniers. Les produits venant de France ont été affranchis de douane dès la mise en place de la colonisation.

3.3.3.1 - L'importation

Les importations de la population autochtones ont été composées initialement par les tissus, l'alcool et les armes. Elles ont évolué avec le temps et leurs origines ont été principalement la France. Si l'importation des produits disponibles à Madagascar comme le riz a diminué, les produits manufacturés émanant de la France ont connu une augmentation progressive. Les

³⁷ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p. p. 412

mesures prises par Gallieni pour encadrer l'économie en faveur de la France ont facilité l'essor de l'appréciation du « *made in France* ».

Le contrôle des frontières et l'application de mesures douanières préférentielles a permis de surclasser la concurrence américaine et anglaise. Les réalisations économiques ont été atteintes par des prises de mesures progressives orientées vers le résultat. Il a passé par l'emploi des militaires dans les services douaniers pour compenser l'insuffisance d'effectifs, la promotion par les militaires des produits français et la résolution des crises commerciales. Dans ces situations, l'intervention de Gallieni et sa compréhension de l'essence du commerce l'a beaucoup aidé.

3.3.3.2 - L'exportation

Dans ce cadre, les mesures que Gallieni a conduites ont permis à la France de devenir le premier sinon l'unique débouché de la production de Madagascar. Les colons qui sont venus pour faire les exploitations recommandées ont pu assurer la commercialisation en France de leur production grâce à l'appui que l'administration coloniale a fourni pour le développement de leurs activités. Ces appuis ont été mentionnés précédemment. L'augmentation des exportations durant la période de Gallieni a été d'au moins le triple de la valeur qui l'a été en 1897³⁸

Conclusion

La colonisation de Madagascar a été en danger en 1896 avant que Gallieni n'arrive. La méthode employée ainsi que l'administration en place n'a pas permis de parvenir au contrôle politique et surtout sécuritaire. Gallieni a transformé cet état de chose en combinant les capacités des militaires et les compétences des civils. Il a mis en place une nouvelle administration, évoluant en fonction de la situation générale. La dimension territoriale de l'île a été compensée par la décentralisation. Le système judiciaire a été révisé et le territoire a été unifié. Les taxes ont été collectées et la colonie a été rapidement autonome. Sur le plan économique, le développement des activités pour une source de revenu plus importante a été fécond. De même, la mise en œuvre d'une politique nataliste a été fructueuse pour assurer la main-d'œuvre nécessaire pour l'essor industriel.

Gallieni a œuvré pour la construction d'une paix durable dans la colonie par le bais de la réalisation du développement de toute la société aussi bien autochtone que coloniale une fois

³⁸ GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p., p. 448-450

la pacification réalisée dans chaque zone. Malgré ce désir, la distinction profonde entre autochtone et colon a été très marquée. Son administration s'est préoccupée des affaires et de la promotion de la connaissance de l'île tout en menant la pacification à d'autres régions. Son gouvernorat, qui dans la conception de la démocratie en France est une dictature a pu mettre en œuvre le développement de l'économie. Bref, par rapport à la définition de ce qu'est un proconsul, dans l'antiquité romaine, un consul sorti de charge et reconduit dans ses pouvoirs pour gouverner une province ou pour mener jusqu'à son terme une campagne entreprise, ses faits à Madagascar méritent bien cette dénomination de proconsulat.

Néanmoins, aussi exemplaire que soit ses vues sur la manière de faire sa mission, les défauts qui ont été identifiés à la fin et après son séjour sont aussi nombreux. Dans ce cadre, les capacités de ses subordonnés dont Gallieni a lui-même critiqué ont été saisissantes. Ses projets ont souffert, selon lui, de la qualification du personnel pour faire la colonisation³⁹ et amener la dimension civilisatrice de la France. Sur le plan militaire, le massacre d'Ambiky⁴⁰, constitue un cas sur lequel la hiérarchie et la réglementation sont mises en question face à la conception de la colonisation et les erreurs permises à ses subordonnés. Le plus frappant pour ce cas est que Gallieni ne le mentionne même pas dans ses publications sauf pour le départ précipité du Commandant Gérard, chef du détachement, pour rentrer en France. Était-ce une partialité choisie pour la protection d'un collaborateur qui l'a accompagné pour sa mission à Madagascar ? Les abus, commis par les acteurs administratifs, militaires ou colons ont été nombreux et les concepts innovants, ont abouti à divers excès. Le système des masses a conduit à la double comptabilité. L'inspection conduite par André Piquié a soulevé un certain nombre dans ses 209 rapports⁴¹. De même, le recouvrement fiscal a conduit à des abus dont la plus marquante a été la rébellion dans le sud-est en 1904⁴². Même l'impôt civilisateur qui a permis à Gallieni de mener à bien son autonomie budgétaire a été abusé si bien que l'analyse à posteriori de cette approche met en évidence la paupérisation de la population autochtone par trop de fiscalité⁴³.

Vaincu, dans le sens propre du terme, le royaume Merina a été soumis au pouvoir de Gallieni. Après la période de pacification, sa population a le plus profité de ses apports dans

³⁹ GALLIENI, *Lettres de Madagascar 1896-1905*, Paris, Société d'éditions Géographiques et maritimes coloniales, 1928, 162 p., p. 40

⁴⁰ VIGNE D'OCTON Paul, le massacre d'Ambiky en 1897, <http://dormirajamais.org/ambiky/>

⁴¹ MICHEL M., Gallieni, Paris, Fayard, 1989, 327 p., p. 224-233

⁴² AUGAGNEUR Victor, *Erreurs et Brutalités coloniales*, Paris, édition Montagne, 1927, 229p.

⁴³ GUY Jacob, Gallieni et « l'impôt moralisateur » à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905). In: *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 74, n°277, 4e trimestre 1987. pp. 431-473; doi : 10.3406/outre.1987.2617. http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1987_num_74_277_2617

l'économie et le développement. Sa localisation, au centre du pouvoir colonial, l'a aussi favorisé. Par contre, les provinces périphériques ont été les théâtres des excès. Les zones d'exploitation côtières ont été ceux qui ont le plus souffert dans la mesure où la recherche de main-d'œuvre à bas prix dans les exploitations a été utilisée pour abuser du paiement de la taxe par fourniture de travail. Quand la taxe a été collectée uniquement en argent, la rétribution du travail a été si basse que le travailleur a dû travailler longtemps sur les exploitations avant de pouvoir payer leurs taxes. Ces faits peuvent expliquer que les rébellions successives durant toute la période coloniale y ont continuellement commencé.

Gallieni a certes amené le développement dans l'île, mais en même temps, ses mesures discriminatoires entre le colon et l'autochtone ont fait que ce dernier a été légué à la place de sujet n'ayant pas de choix dans la décision de son avenir sans le colonisateur. La résistance de la population autochtone, acquies dans les premières heures à la France, a ainsi germé par le sentiment d'injustice qu'elle a subi dans cette nouvelle forme de société où le pouvoir colonial s'est substitué à la royauté. Les taxes ont été de plus en plus élevées et la nouvelle forme d'asservissement a été le travail dans les exploitations. La perception de la colonisation a été alors basée sur les relations dans les localités entre les administrateurs (européens et autochtones), les colons et la population autochtone.

L'œuvre de Gallieni a été la base de la politique de colonisation qui a suivi. Les infrastructures ont été continuées par ses successeurs de même que la politique de francisation et la politique des races. L'éducation a aussi avancé même si dans une île où l'histoire n'a pas eu de trait avec celle de la métropole, les enfants ont appris l'histoire de la France comme la leur. Toutefois, la discrimination entre indigène et colon a perduré jusqu'en 1946 où la nationalité française a été attribuée à tout malgache. La politique de race consistant à maintenir en conflit les tribus de la côte avec ceux des hauts plateaux et surtout merina qu'il a mis en place a perduré jusqu'à l'indépendance. La logique de l'intégration progressive de la population n'a pas été suivie. Aussi, on peut dire que la période qui a suivi le départ de Gallieni n'aurait fait que raffermir le désir de recouvrer l'indépendance pour les malgaches qui ont été lésés. Les contributions aux deux guerres mondiales n'auraient ensuite fait que vivifier ce désir.

Annexe : Chronologie des neuf années de Gallieni à Madagascar

18 février 1896: débarquement du Tonkin

10 août 1896: départ de Marseille à bord du Yang-Tsé; Premier mise à terre à Madagascar à Majunga ensuite Nosy-Be puis Diégo, Sainte-Marie et Tamatave. Rencontre avec le résident Ferrand à Tamatave

9 septembre: départ de Tamatave pour Tananarive; le général Voyron a accueilli Gallieni à Tananarive.

16 septembre : arrivée estimée de Gallieni à Antananarivo.

24 septembre 1896 : première réunion du conseil d'administration de la colonie.

7 novembre 1896 : arrêté de création des chambres consultatives.

04 janvier 1897 : arrêté de composition des membres du conseil d'administration.

18 janvier 1897 : arrêté rendant la connaissance du français obligatoire pour tout fonctionnaire ou candidat à un emploi public.

6 février 1897 : inauguration de l'école de médecine réorganisée à la manière française

12 février 1897, arrêté fixant la situation des maîtres des écoles libres en même temps que celles des instituteurs officiels. Cet arrêté accorde aux militaires enseignant dans les écoles un traitement mensuel de 30 francs, le logement en nature, la jouissance de terrains de culture choisis parmi les terres domaniales.

28 février 1897 : suppression de la monarchie Merina et envoi de la reine Ranaivalona III à La Réunion.

6 mars 1897 : entrée au conseil d'administration des chefs des services administratifs de la colonie ; constitution du conseil d'administration en conseil du contentieux administratif.

21 avril 1897 : circulaire fixant le programme détaillé des études à faire aux points de vue du développement des transactions commerciales, de la création d'entreprises industrielles et agricoles, pour l'établissement des colons.

22 avril 1897 : inauguration de l'école normale Le Myre de Vilers.

mai 1897: fin de la pacification dans les cercles Ambatondrazaka et Moramanga.

2 mai – 12 juillet 1897 : première tournée de l'île.

16 juillet 1897 : publication de l'arrêté sur le contrat de travail indigène.

9 août 1898 : décret du conseil organisant définitivement le conseil d'administration.

30 août 1897: prise d'Ambiky menée par le Commandant Gérard.

31 août 1897 : promulgation de l'arrêté encourageant des engagements à contracter avec les français en exemptant les malgaches des prestations obligatoires.

12 septembre 1897 : par arrêté, M. le commandant Roques, directeur du génie, reçut le titre de directeur du génie et des travaux publics.

13 septembre 1897 : départ pour la tournée de la partie sud du haut plateau (antsirabe, Fianarantsoa et Miarynarivo).

04 décembre 1897: suppression de l'Etat de siège dans l'Imerina et le Betsileo.

11 décembre 1897 : extension du bénéfice de l'exemption des prestations aux employés des missions.

13 décembre : rétablissement de la communication avec Majunga par courrier.

02 février 1898: départ pour la tournée de l'île vers le nord-ouest.

26 mai 1898 : les transports civils furent réunis au service des transports militaires par arrêté.

15 juin 1898 : arrêté sur la constatation des mariages entre indigènes et à leur enregistrement; elle prévoit notamment l'attribution de terres aux indigènes pères de famille non propriétaires, l'exemption de l'impôt des prestations en faveur des Hovas pères de cinq enfants engendrés ou adoptés, la création dans chaque cercle d'un hôpital pour les indigènes; elle institue, en outre, dans toute l'Imerina une fête annuelle des enfants qui sera célébrée pour la première fois au commencement du mois d'avril prochain; par contre, elle impose aux célibataires une taxe annuelle fixée à 25 francs pour les hommes ayant dépassé vingt-cinq ans et 7 fr. 50 pour les femmes âgées de plus de vingt et un ans.

28 août 1898 : circulaire exemptant également des charges militaires et des frais d'exonération les Hovas employés dans les écoles professionnelles et jardins d'essais établis par les missions ainsi que ceux envoyés en dehors de l'Imerina, dans les régions côtières, pour y exercer les fonctions d'instituteur.

07 octobre 1898 : retour à Antananarivo après la deuxième tournée de l'île.

29 octobre 1898 : arrêté dispensant du service militaire et exonérant à prix d'argent les indigènes ayant contracté un engagement de cinq ans avec un colon français.

24 novembre 1898 : cas de peste bubonique à Tamatave.

04 mai 1899 : Départ de Madagascar pour rejoindre La France avec quelques officiers.

Début juillet 1900, retour de Gallieni à Madagascar; remise de décoration au général Pennequin suivi d'un tour dans le nord et l'est de l'île vers Tamatave ; premier concours agricole à Antananarivo.

12 septembre 1900 : création du commandement supérieur du Sud, commandé par le Colonel Lyautey.

1901 : ouverture de la route de l'Est ; troisième tour de l'île.

Début 1902 : inauguration du monument de Madagascar.

20 février 1902 : remaniement de la législation minière aboutissant par décret.

26 février 1902 : arrêté instituant les comices et les chambres de l'agriculture.

Avril 1902 : deuxième concours agricole aux environs d'Antananarivo ; visite du pays Sihanaka.

10 juin 1902 ; départ d'Antananarivo pour Majunga à cause de la peste qui y a sévit. Suivi par la tournée autour de l'île.

Début 1903 : publication du décret du 13 décembre 1902 concernant le commerce des boissons spiritueuses à Madagascar ; participation de Madagascar au concours général agricole de Paris ; création d'école pour les enfants d'européens à Tamatave.

Avril 1903 : inauguration de l'hôpital de l'assistance médicale de Mahitsy.

Mai 1903 : institution d'un service automobile reliant Antananarivo et Tamatave

Juillet 1903 : remaniement des circonscriptions administratives des régions centrales

5 juillet 1903 : création de 3 écoles administratives (Antananarivo, Mahanoro et Analalava)

Après le 14 juillet 1903 : tournée d'inspection annuelle des régions côtières.

Début 1904 : promulgation du décret concernant la protection de la santé publique ; organisation définitive du service de l'enseignement.

Octobre 1904 : visite de 10 jours à La Réunion.

31 octobre 1904 : inauguration des premiers 102 kilomètre du chemin de fer.

17 novembre 1904 : début du soulèvement sur la côte Est par l'assassinat du sergent Vinay à Marotsipanga, Farafangana.

Début 1905 : arrêté de liberté de contrat entre employeurs européen et travailleur indigène.

Février 1905 : envoi d'une mission en Afrique du Sud pour la relance du commerce de bœufs.

13 mai 1905 : prise de fonction d'intérim de M. Lepreux en tant que gouverneur général.

15 mai 1905 : Départ de Gallieni d'Antananarivo.

19 mai 1905 : embarquement à Tamatave pour la France sur le Melbourne.

17 octobre 1905 : lettre de demande de remplacement par Gallieni adressé au Ministre des colonies.

04 novembre 1896 : acception par le ministre des Colonies, Clémentel, de la demande de résignation de Gallieni.

Bibliographie

AUGAGNEUR Victor, *Erreurs et Brutalités coloniales*, Paris, édition Montagne, 1927, 229p.

BRUNET Louis, *L'œuvre de la France à Madagascar : la conquête l'organisation, le général Gallieni*, Paris, Augustin Challamel, 1903, Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France 685 p.

Bulletin du Comité de Madagascar, 1^{re} ANNÉE – N° 5 – Août 1895, 58 p.

Colonel LYAUTEY, *Dans le sud de Madagascar : pénétration militaire, situation politique et économique, 1900-1902*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1903, 422 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DESCHAMPS Hubert, *Histoire de Madagascar*, Paris, Edition Berger-Levrault, 1960, 348 p.

GALLIENI Joseph Simon, *Madagascar. La vie du soldat : alimentation, logement, habillement, soins médicaux*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^e, 1905, 74 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GALLIENI Joseph Simon, *Neuf ans à Madagascar*, Librairie Hachette et Cie, 1908, 546 p.

GALLIENI Joseph Simon, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et l'organisation de la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899.)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 642 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GALLIENI, *Lettres de Madagascar 1896-1905*, Paris, Société d'éditions Géographiques et maritimes coloniales, 1928, 162 p.

GRANDIDIER Guillaume, LACROIX A. (et Al.), *Madagascar au début du XX^e siècle*, Paris, société d'éditions scientifiques et littéraires, 1902, 476 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GUY Jacob, *Gallieni et « l'impôt moralisateur » à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905)*. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 74, n°277, 4e trimestre 1987. pp. 431-473; doi : 10.3406/outre.1987.2617

http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1987_num_74_277_2617

HELLOT F., *La pacification de Madagascar (opérations d'octobre 1896 à mars 1899)*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^e, 1900, 672 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RAMASY Juvence F., *Madagascar : les forces armées garantes de la stabilité politique et démocratique ?*, Identity Culture and Politics, 2010, Codesria, Dakar, SENEGAL, 41 pages.

LACAILLE Louis, *Connaissance de Madagascar*, E. Dentu Librairie, 1862, 289 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LACAILLE Louis, *Importance et nécessité de coloniser l'île de Madagascar*, Paris, au dépôt, rue du Four-Saint-Germain, 1848, 56 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LEBON André, *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, Paris, Librairie Plon, 1928, 322 p.

MICHEL M., *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989, 327 p.

Ministère des affaires étrangères, *Affaires de Madagascar, 1885-1895*, documents diplomatiques, journal officiel, 102 p. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères

VIGNE D'OCTON Paul, *le massacre d'Ambiky en 1897*, <http://dormirajamais.org/ambiky/>

Table des matières

Résumé	1
Introduction	2
1 - La situation de Madagascar avant l'arrivée de Gallieni et de sa prise de fonction.....	5
1.1 - La longue histoire de vision coloniale.....	5
1.2 - Les difficultés à Madagascar	7
1.3 - La nomination comme commandant en chef des troupes d'occupation.....	7
2 - La campagne de mise en place d'une administration cohérente.....	8
2.1 - L'arrivée à Madagascar et la confirmation de la confiance du Ministre.....	8
2.2 - La pacification et l'organisation du gouvernement	10
2.2.1 - La décentralisation.....	10
2.3 - Les mesures politiques et administratives	13
2.3.1 - L'évolution de l'administration	13
2.3.2 - Le système judiciaire :.....	14
2.3.3 - La mise en place de moyens de communication et de coordination efficace	15
2.4 - Les mesures sociales, sanitaires et éducatives.....	16
3 - La transformation organisationnelle et l'essor économique.....	17
3.1 - La mise en place des voies de communication.....	17
3.1.1 - La tracée des routes	17
3.1.2 - La réalisation des voies fluviales et maritimes.....	18
3.1.3 - La réalisation de la voie ferrée	18
3.2 - La main d'œuvre et la colonisation	19
3.2.1 - L'évolution des contrats de travail	19
3.2.2 - Le système éducatif.....	19
3.2.3 - La fiscalité et la mise en place de l'AMI (assistance médicale indigène).....	20
3.2.4 - La promotion de l'arrivée de colons.....	21
3.3 - L'essor économique	21
3.3.1 - Les activités indigènes et leur essor	22
3.3.2 - Les activités des colons	24
3.3.3 - Le développement du commerce avec la France.....	25
Conclusion	26
Annexe : Chronologie des neuf années de Gallieni à Madagascar	29
Bibliographie	32
Table des matières	34